

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOR NOTRE DAME

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 21 novembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 11

Présents : Mr WIEL, Mr CHEVALIER, Mme TARNAUD, Mr UZU, Mr SIMON, Mr BARRIER, Mr JARDIN, Mr ORY, Mme FONTENELLE, Mme PERRICHET-BAUDET

Absentes excusées : Mme LELOUP, Mme LEDRU, Mme TIVAUX, Mme GUESNERIE

Secrétaire de séance : M Jean-Baptiste WIEL

Le compte rendu du 09 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Procédure de rétablissement personnel

Par jugement du 3 octobre 2018, le tribunal d'Instance du Mans a prononcé l'effacement des dettes de Mr BROTEL Christophe dues à cette date.

Il y a lieu d'annuler les titres émis par la commune jusqu'à la date du 03 octobre 2018 pour la somme de 81.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, et autorise Mr Le Maire à annuler les titres.

Délibération 201811D01

2/ Convention-cadre relative à la cellule AMO Patrimoine Bâti

Mr LEBOUCHER présente au conseil municipal le projet de convention de mutualisation portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conduite d'opérations sur le patrimoine bâti avec Le Mans Métropole.

3/ Convention viabilité hivernale sur les territoires des communes de Chaufour notre Dame et Fay, RD50 bis.

Au titre de sa mission d'entretien et d'exploitation du réseau départemental, le Département assure un service hivernal visant à résoudre des difficultés de circulation dans des délais

raisonnables et dans les situations d'intempéries les plus courantes. Le Département de la Sarthe applique donc au réseau routier départemental sarthois des niveaux de service en fonction de l'importance du trafic, de critères économiques et des moyens humains et financiers mobilisables.

Aussi, La commune de Chaufour notre Dame souhaite pouvoir intervenir en traitement de viabilité hivernale, hors agglomération sur la route départementale n°50bis, sur son territoire sur celui de la commune de Fay, de la route départementale n°357 jusqu'à la limite d'agglomération de Fay, dans le cas d'événements exceptionnels.

Il s'avère nécessaire d'établir une convention afin d'autoriser la commune de Chaufour notre Dame à intervenir et d'organiser ces interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Délibération 201811D02

4/ Recensement général de la population 2019, recrutement et rémunération des agents recenseurs,

Le recensement de la population se déroulera sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019. A signaler que les habitants auront la possibilité de se recenser en ligne par internet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de créer deux emplois d'agents recenseurs en tant que vacataires, non titulaire, à temps non complet, pour la période du 09 janvier au 14 février 2019.

Considérant que le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée par l'état à la commune au titre de l'enquête de recensement 2019 sera de 1957 euros, le conseil municipal après en avoir délibéré :

1/ fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1.13€ par formulaire « feuille de logements »
- 1.72€ par formulaire « bulletin individuel »
- 40€ par agent par demi-journée de formation
- Forfait de 80€ par agent, au titre des frais de transport et annexes.

2/ fixe l'indemnité du coordonnateur :

- Fixe à 150 euros maximum l'enveloppe indemnitaire. Le montant exact sera déterminé en fonction du temps passé et des frais annexes supportés par le coordonnateur.

Délibération 201811D03

5/ Mise à disposition de la salle communale aux habitants de Coulans sur Gée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise les habitants de la commune de Coulans sur Gée à bénéficier de la location de la salle communale au même titre et aux mêmes conditions (tarifs) que les habitants de la commune de Chaufour notre Dame pendant la durée des travaux de la salle de Coulans sur Gée. (cf règlement de location de la salle communale)

Délibération 201811D04

6/ CNAS, adhésion pour les agents retraités.

Mr Le Maire expose au conseil municipal la possibilité de cotiser au CNAS, Comité Nationale d'Action Sociale, pour les agents de notre commune faisant valoir leur droit à la retraite. Il informe que la collectivité cotise pour les agents actifs.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le refus, dans un souci d'équité par rapport aux autres agents qui n'ont pu en bénéficier par manque d'information.

7/ Répertoire Electoral Unique, nomination des membres de la commission de contrôle.

Suite à la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, nous venons de nommer Mr BARRIER Jean-Louis en tant que titulaire et Mr ORY René suppléant, pour la commission de contrôle.

8/ Point sur le projet de logements Sarthe Habitat.

Construction des logements sociaux dans le lotissement « le jardin du plessis », Sarthe Habitat signale une plus-value de 60 000€ en raison de la structure du terrain suite à l'étude de sol. Sarthe Habitat demande de partager cette somme en trois parts égales de 20 000€ entre l'aménageur (Holgas), Sarthe Habitat et la commune.

Suite à une négociation avec Sarthe Habitat, Mr Le Maire propose une prise en charge maximum par la commune de 10 000€ pour la poursuite du projet.

Le conseil municipal vote pour (9 pour – 1 contre – 1 abstention)

Délibération 201811D05

9/ Questions diverses

Présentation des grandes lignes du PLH3, sachant que les conseillers avaient reçu les documents, il leur a été demandé de nous remonter leurs remarques rapidement pour valider le document auprès des services de Le Mans Métropole.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

Prévision d'un prochain conseil municipal le 15 janvier 2019

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr WIEL Jean-Baptiste	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr CHEVALIER Marc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr ORY René
Mme LELOUP Dominique ABSENTE	Mme LEDRU Béatrice Excusée	Mr SIMON Jean-Luc
Mr JARDIN Franck	Mme GUESNERIE Christelle ABSENTE	Mme TIVAUX Nadine ABSENTE
Mme FONTENELLE Céline	Mr UZU Patrice	Mme TARNAUD Stéphanie